
Conférence du désarmement

25 février 2013
Français
Original : anglais

Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante dix-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 février 2013, à 10 h 5

Président : M^{me} Sujata Mehta.....(Inde)

GE.14-53091 (F) 100117 250117



* 1 4 5 3 0 9 1 *

Merci de recycler



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1278^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité, M. M. Eduardo Antonio Zuaín, Vice-Ministre adjoint des affaires étrangères. Sa présence parmi nous témoigne de l'importance que l'Argentine attache aux travaux de cette instance.

M. Zuaín (Argentine) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente de la Conférence du désarmement, Madame l'Ambassadrice Sujata Mehta, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les membres des délégations.

Ma présence aujourd'hui à la Conférence du désarmement a pour objet de renouveler l'engagement de la République d'Argentine en faveur de cette instance, laquelle est unique en son domaine d'activité et dont nous demeurons persuadés qu'elle représente le cadre fondamental pour les négociations sur le désarmement et, en particulier, sur le désarmement nucléaire.

Toutefois, cet espace commun ne saurait rester un simple espace de dialogue. Son utilité dépend des résultats qu'il atteint.

Nous comprenons les limites qui nous empêchent de parvenir à un terrain d'entente et à reprendre des négociations à la Conférence. Dans le même temps, nul ne peut nier que si cette instance n'a entrepris aucune démarche de fond depuis quinze ans, les menaces et les défis pour la paix demeurent. Il existe des questions urgentes que la Conférence doit traiter.

De notre point de vue, nous ne sommes pas en droit de juger des intérêts vitaux d'un État membre de la Conférence du désarmement quel qu'il soit. De même, nous ne croyons pas qu'il n'existe qu'un seul moyen de sortir de l'impasse. Toutefois, le risque de marginalisation dans le domaine du désarmement menace la Conférence du désarmement en particulier, et les Nations Unies en général.

L'Argentine espère par-dessus tout que la Conférence du désarmement ouvrira le plus rapidement possible des négociations sur des instruments tendant à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, y compris sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et sur un instrument international relatif à des garanties négatives de sécurité.

La Conférence du désarmement revêt une importance primordiale pour des pays qui, à l'image de l'Argentine, ont renoncé à l'option de l'arme nucléaire. Notre pays est relativement actif dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et il est par conséquent particulièrement désireux de partager un espace commun avec les pays qui, malheureusement, continue de croire que les armes nucléaires sont un outil légitime.

Les démarches bilatérales et régionales ne peuvent se substituer, pour des raisons de portée et d'impact, à une démarche de dimension universelle. Cette responsabilité incombe aux États partis au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et elle ne saurait être réinterprétée par certains pays au gré de l'évolution de la situation. Les puissances nucléaires doivent, de toute évidence, jouer un rôle prééminent en ce domaine.

Le double langage n'est pas viable en la matière ; on ne peut vanter les mérites de la non-prolifération tout en développant des armes nucléaires toujours plus sophistiquées et en retardant toujours davantage la destruction des arsenaux existants.

De prime abord, il peut sembler que la question des garanties de sécurité négatives ne représente plus un enjeu pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la signature du Traité de Tlatelolco ayant institué une interdiction totale de ce type d'armes dans la région. Pourtant, nous n'en sommes qu'à un stade encore très précaire de la mise en œuvre de ce Traité, à en croire les déclarations interprétatives faites par les États dotés d'armes

nucléaires lors de la signature du Protocole facultatif II, par lequel ils se sont engagés à ne pas déployer de telles armes dans toute la zone couverte par le Traité.

Cette mise en œuvre, déjà problématique, est en outre fragilisée par la présence militaire disproportionnée et injustifiée du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord dans l'Atlantique sud, laquelle se caractérise notamment par la mobilisation de sous-marins nucléaires capables de transporter des armes nucléaires à l'intérieur même de la zone exempte d'armes nucléaires établie par le Traité de Tlatelolco. La zone en question, que le Royaume-Uni a reconnue, comprend une grande partie de l'Atlantique Sud et les régions concernées par un conflit de souveraineté dont l'ONU a été saisi.

Permettez-moi, pour replacer les choses dans leur contexte, de rappeler qu'en décembre 2003, le Gouvernement du Royaume-Uni a publiquement reconnu que le corps expéditionnaire envoyé dans l'Atlantique sud pendant le conflit de 1982 comprenait des bâtiments transportant des armes nucléaires et que, de surcroît, des incidents s'étaient produits lors de ces déplacements.

En conséquence, la République d'Argentine a, à plusieurs reprises et au sein de diverses instances internationales, évoqué avec inquiétude la possibilité que le Royaume-Uni ait pu transporter des armes nucléaires vers l'Atlantique Sud.

Le Gouvernement argentin déplore que le Royaume-Uni soit demeuré sourd à ces appels et n'ait toujours pas produit d'informations corroborant ou démentant les récents mouvements de sous-marins nucléaires capables de transporter des armes nucléaires.

Aujourd'hui, les îles Malvinas, qui figurent parmi les territoires les plus militarisés au monde, accueillent de puissantes forces navales, des avions de combat dernier cri, un important centre de commandement et de contrôle et une base de renseignement électronique capables de surveiller l'ensemble du trafic aérien et maritime de la région.

Il faut savoir que ce déploiement militaire britannique massif sur des territoires contestés de l'Atlantique Sud – qui s'accompagne régulièrement d'exercices militaires – préoccupe non seulement l'Argentine, mais aussi d'autres pays de la région, et même des pays extérieurs à notre région, comme l'illustrent les diverses déclarations prononcées à l'occasion du Sommet ibéro-américain, de l'Union des nations sud-américaines, du MERCOSUR, du Groupe de Rio, du Sommet Amérique du Sud pays arabes et de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

Face à ces enjeux, nous estimons que la Conférence du désarmement a encore beaucoup de travail à faire au titre des points 4 (garanties de sécurité négatives) et 7 (transparence dans le domaine des armements).

En premier lieu, les incertitudes qui entourent la nature des matières transportées par les bâtiments et les véhicules britanniques sont contraires à l'esprit des garanties de sécurité négatives qui ont été données lorsque les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco ont été élaborés. En conséquence, la conclusion d'un instrument international en la matière est une priorité pour la République d'Argentine et, au titre du point 4 de l'ordre du jour, pour la Conférence du désarmement, qui est l'instance naturellement en mesure de mener ces négociations.

En deuxième lieu, nous considérons que cette instance doit aller plus loin s'agissant du point 7 de son ordre du jour, afin de définir des mécanismes susceptibles de permettre aux États d'être plus transparents sur leurs arsenaux, car, comme on le reconnaît souvent, les quantités d'armes accumulées créent en elles-mêmes un climat d'insécurité et de déstabilisation.

Les Traités n'ont pas pour vocation de résoudre des différends entre États qui découleraient de raisons qu'ils estiment légitimes, mais ils définissent et règlent les

mesures qui permettent la résolution de ces différends. C'est pourquoi nous appelons la Conférence du désarmement à reprendre son travail de fond en prenant en compte les dangers liés à la déréglementation de certains comportements à l'échelle mondiale.

Tant que la question des garanties de sécurité que doivent donner les États dotés d'armes nucléaires ne sera pas réglée sur le fond, les pays qui, à l'image de l'Argentine, ont renoncé à l'option nucléaire et dénucléarisé leur région seront à la merci du comportement arbitraire de certains pays.

Je ne puis conclure cette déclaration sur le désarmement nucléaire sans demander une nouvelle fois aux pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de permettre son entrée en vigueur. En particulier, je tiens à souligner le travail accompli dans divers domaines par les dispositifs de détection mis en place en application de ce Traité, qui ne sont que partiellement opérationnels, particulièrement dans le contexte des essais nucléaires auxquels la République populaire démocratique de Corée a procédé récemment et que mon pays condamne.

Par ces remarques, la République d'Argentine tient à indiquer ces priorités s'agissant de l'ordre du jour de cette instance et en tenant compte de ses intérêts nationaux, qui ne sauraient faire abstraction de la situation particulière des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud, des îles Sandwich du Sud et des zones maritimes contiguës, qui font partie intégrante du territoire national argentin.

Cette priorité n'empêche nullement mon pays de faire preuve de la plus grande souplesse en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de travail susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de trouver le plus petit dénominateur commun nécessaire à l'ouverture de négociations en vue de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires.

Comme je l'ai dit, la situation stratégique mondiale prouve qu'il reste encore beaucoup à faire sur ce point. Ma région, l'Amérique latine, a pris des dispositions suffisantes pour apporter la preuve de son engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Il est désormais temps que ceux qui pensent encore que l'arme nucléaire a un rôle majeur à jouer sur le plan mondial fassent l'effort nécessaire pour garantir la réalisation de nos aspirations à un monde plus sûr pour nos citoyens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps de raccompagner M. Zuaín.

La séance est suspendue à 10 h 21 ; elle est reprise à 10 h 22.

La Présidente (*parle en anglais*) : La séance plénière est reprise. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction à l'allocution que vient de nous livrer l'Argentine. Le Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, sur la Géorgie du Sud et sur les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les zones maritimes contiguës.

Le Gouvernement du Royaume-Uni attache une grande importance au principe d'autodétermination consacré dans l'article 1.2 de la Charte des Nations Unies et dans l'article premier du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est ce principe qui sous-tend notre position concernant les îles Falkland. Il ne saurait être question de négocier la souveraineté des îles Falkland tant que les habitants de ces îles n'en exprimeront pas la demande.

Le Gouvernement du Royaume-Uni dément catégoriquement tout renforcement de ses moyens militaires dans la région. Notre position défensive sur les îles Falkland n'a pas évolué depuis des années. Des moyens militaires défensifs sont stationnés sur place depuis le conflit de 1982. Notre présence défensive sur les îles Falkland a pour unique objet de défendre le droit et la liberté des habitants de déterminer leur propre avenir politique, social et économique. Les allégations d'agression et de renforcement des moyens militaires sont donc totalement infondées. Elles ne servent qu'à exacerber les tensions dans la région et ne facilitent en rien le développement de relations plus constructives dans l'Atlantique Sud, notamment sur des enjeux susceptibles de procurer des avantages réciproques tels que la conservation des pêcheries.

Toutes les résolutions des Nations Unies sont fondées sur la Charte des Nations Unies, dont l'article 1.2 affirme sans ambiguïté le principe d'autodétermination. Les Nations Unies n'ont jamais dit que l'Argentine ne devait s'adresser qu'au Royaume-Uni et pas aux habitants des îles Falkland. Ces derniers étaient représentés par leurs responsables politiques lors de la négociation et de la signature de la déclaration conjointe entre le Royaume-Uni et l'Argentine, en juillet 1999. Les habitants des îles Falkland ont régulièrement participé aux réunions entre les Gouvernements britannique et argentin dans le cadre de la Commission des pêcheries de l'Atlantique Sud, pendant les années 1990 et 2000. Malheureusement, seul ce Gouvernement argentin refuse de s'adresser directement aux habitants des îles Falkland.

Il a par ailleurs été question des forces navales britanniques, et, en particulier, de nos sous-marins nucléaires. Le Royaume-Uni a ratifié les Protocoles au Traité de Tlatelolco en 1969, ce qui garantit l'existence d'une zone exempte d'armes nucléaires dans l'Atlantique Sud, et nous continuerons à honorer cet accord.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à la représentante de l'Argentine.

M^{me} Fogante (Argentine) (*parle en espagnol*) : La délégation argentine souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration prononcée par la représentante du Royaume-Uni. Elle tient à réaffirmer que, pour le Gouvernement argentin, les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes contiguës font partie intégrante du territoire argentin et font l'objet d'un conflit de souveraineté reconnu par l'Assemblée générale dans diverses résolutions et, chaque année, par le Comité spécial de la décolonisation.

Ma délégation a particulièrement à cœur de répondre aux observations de la délégation du Royaume-Uni sur la question du droit à l'autodétermination, notamment au vu du fait qu'en 1965, l'Assemblée générale a estimé qu'il s'agissait d'une situation coloniale spéciale et particulière concernant un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni qui devait être réglé par les deux parties en prenant en considération les intérêts de la population insulaire.

En 1985, l'Assemblée générale a estimé expressément que le principe d'autodétermination ne s'appliquait pas à la situation des îles Malvinas. Cette non-applicabilité du principe d'autodétermination découle du fait qu'en 1833, le Royaume-Uni s'est emparé par la force d'une partie du territoire d'un État souverain, la République d'Argentine, et qu'il en a chassé la population et les autorités légitimes.

On a ici à faire à une situation de type colonial, mais pas à une population colonisée, et les habitants de ces îles ne peuvent par conséquent pas devenir les arbitres d'un différend territorial impliquant leur propre pays.

Pour l'Argentine, la tenue prochaine d'un référendum dans les îles Malvinas ne modifie en rien la nature de la question, et l'issue de ce référendum ne mettra pas fin au conflit de souveraineté ni aux droits incontestables de l'Argentine.

Le fait d'autoriser la population insulaire britannique à arbitrer un différend auquel son propre pays est partie constitue une distorsion du droit des peuples à l'autodétermination.

L'ONU a clairement établi que le différend devait être résolu entre les deux parties. La République d'Argentine réaffirme ses droits souverains sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes contiguës, qui font partie intégrante de son territoire national, et elle se déclare déterminée à reprendre les négociations dans le but de parvenir à une solution à ce différend.

Enfin, nous prenons note des observations de la délégation du Royaume-Uni concernant la militarisation de l'Atlantique Sud, et nous renouvelons notre appel à davantage de transparence concernant ces activités.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de l'Argentine. La délégation du Royaume-Uni a demandé la parole. Vous avez la parole, Madame.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas grand-chose à ajouter, puisque j'ai déjà présenté une réponse assez longue tout à l'heure. Je voudrais simplement souligner deux choses. D'une part, le Royaume-Uni n'a aucun doute en ce qui concerne sa souveraineté sur les Falkland, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes contiguës. D'autre part, il réaffirme la haute importance qu'il attache au principe d'autodétermination, en mettant l'accent sur les quatre premières lettres du mot. La souveraineté sur les Falkland ne sera pas négociable tant que les insulaires n'en manifesteront pas le souhait.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Royaume-Uni de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Le représentant de la République populaire démocratique de Corée demande la parole.

M. Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite évoquer très brièvement les récentes contre-mesures légitimes. Quiconque souhaite parler des contre-mesures légitimes doit aussi parler des motifs qui les ont justifiées et, sur ce point, nous nous réservons le droit de nous exprimer à un stade ultérieur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il semble que plus personne ne demande à prendre la parole. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu demain, mardi 26 février, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 30.